



Novembre 2023  
20NNP083

CONSULTING

# Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement – Résumé Non Technique

Rénovation d'une station d'épuration et du  
réseau de transfert de 7 habitations sur la  
commune de Méautis



# Sommaire

1..... Contexte général .....	4
2..... Caractéristiques techniques .....	6
3..... État initial.....	7
4..... Incidences du projet .....	9
5..... Moyens de surveillance .....	11



# Rénovation d'une station d'épuration et du réseau de transfert de 7 habitations sur la commune de Méautis

Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement – Résumé non technique



## Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude .....	4
Figure 2 : Localisation des sites étudiés dans le cadre du dossier.....	5

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial de l'environnement du projet.....	7
--	---

# Rénovation d'une station d'épuration et du réseau de transfert de 7 habitations sur la commune de Méautis

Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement – Résumé non technique



## 1. CONTEXTE GENERAL

Le porteur du présent projet est la commune de Méautis (50). Le projet consiste en la rénovation de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) pour augmenter sa capacité à 450 Equivalent-Habitants ainsi qu'au raccordement d'habitations d'un réseau d'assainissement collectif de 7 habitations.

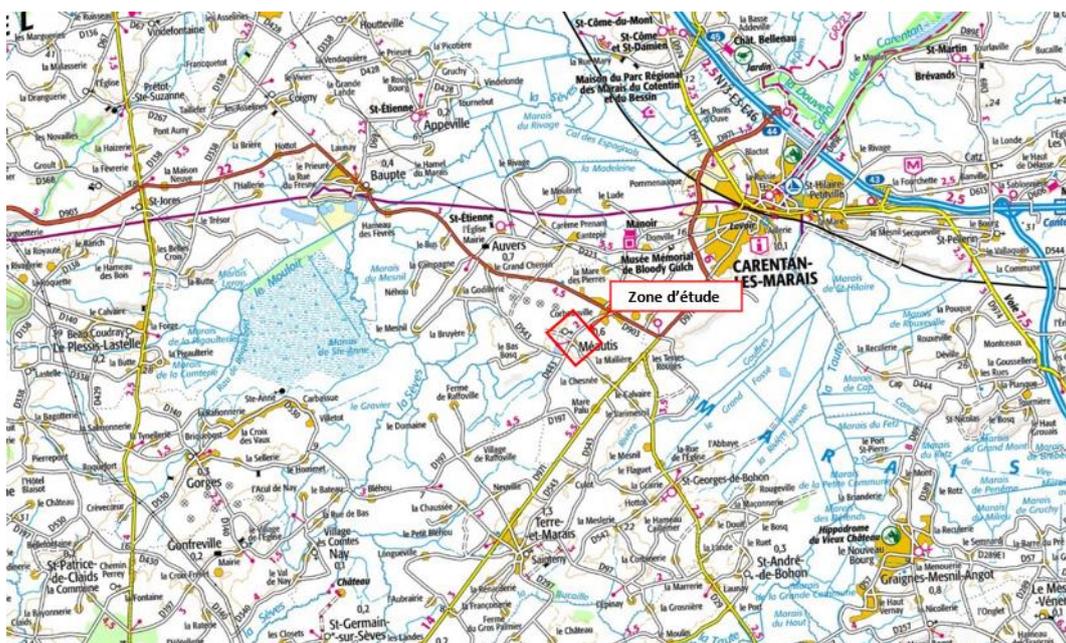
Les travaux comprennent ainsi :

- La rénovation de la STEU des eaux usées pour augmenter sa capacité à 450 EH ;
- La rénovation du réseau d'eaux usées de la rue de l'Église et son raccordement à la STEU.

Le site prévu pour le projet de rénovation de la STEU est implanté sur la commune de Méautis (50) en bordure de la RD443 en allant vers Santeny. Il correspond à l'emprise actuelle de la station. Le site prévu pour le projet de raccordement de 7 habitations est également implanté sur la commune, au droit de la rue de l'Église

Ces sites sont localisés aux figures suivantes.

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude



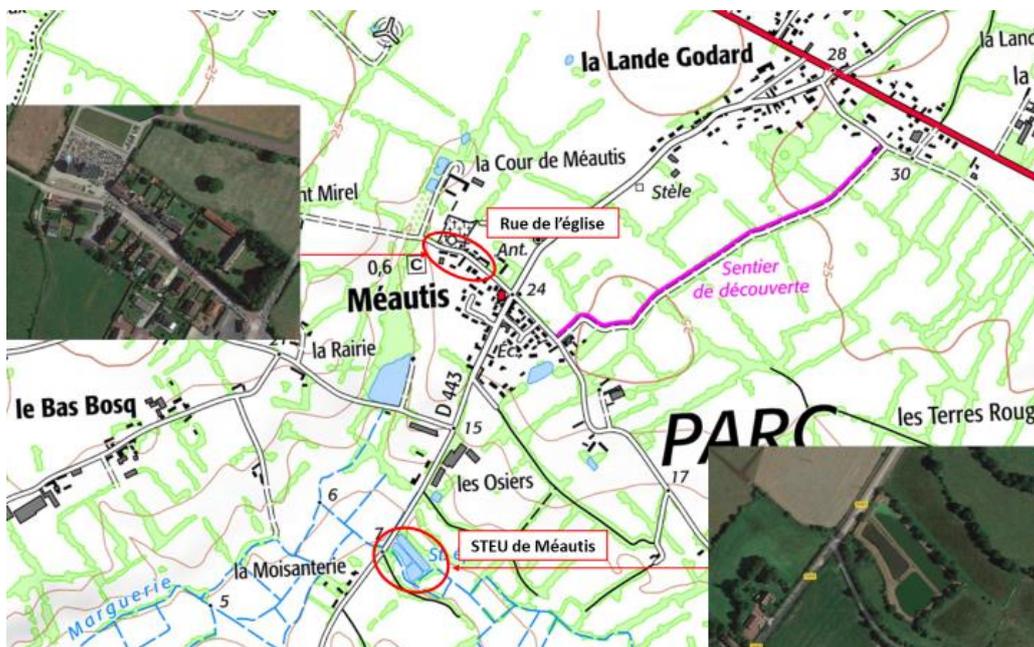
Source : Géoportail

# Rénovation d'une station d'épuration et du réseau de transfert de 7 habitations sur la commune de Méautis

Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement – Résumé non technique



Figure 2 : Localisation des sites étudiés dans le cadre du dossier



Source : Géoportail, Google maps



## 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

### Travaux prévus sur la STEU

La station d'épuration projetée est prévue d'être implantée sur la parcelle de l'actuelle STEU existante : le long de la RD443. Le 1<sup>er</sup> étage de Filtre planté de roseaux se substituera à la 1<sup>ère</sup> lagune.

L'arrivée des effluents sera réalisée via la création d'un poste de refoulement nommé poste « PR STEU ». Ce poste sera implanté sur la parcelle de l'actuelle STEU.

Un débitmètre sera installé en entrée (conduite de refoulement) et en sortie de station.

Le prétraitement au droit de la station rénovée consiste à l'utilisation d'un dégrillage statique.

Le traitement prévu dans le cadre du projet est le suivant :

- Le 1<sup>er</sup> étage sera constitué d'un massif de 3 filtres plantés de roseaux en parallèle d'une surface totale de 675 m<sup>2</sup> (1,5 m<sup>2</sup>/EH) et étanché dans le fond et sur les côtés (géomembrane PEHD).
- Les effluents seront alors dirigés vers l'actuelle lagune n°2 puis vers la lagune n°3 pour affiner le traitement des eaux issues du filtre planté.

Ces lagunes qui ont une surface de respectivement 1 200 m<sup>2</sup> et 2 000 m<sup>2</sup> représente une surface totale de 3 200 m<sup>2</sup> sont suffisamment dimensionnées (base de 5 m<sup>2</sup>/EH, soit 2250 m<sup>2</sup> de lagunage naturel).

Le rejet s'effectuera comme actuellement vers le fossé bordant la RD443.

Il sera également prévu les équipements suivants :

- Une voirie piétonne composée pour accès lors de l'entretien mais aussi pour la manipulation des vannes d'alimentation des casiers ;
- Une voirie de desserte interne en périphérie de la parcelle pour l'exploitation et l'entretien ;
- La reprise de la voie d'accès entre les lagunes ;
- Une plateforme de séchage des roseaux coupés de la station d'épuration de 16 m<sup>2</sup> ;
- Une prise d'eau AEP ;
- Le renouvellement de la clôture de type grillage galvanisé et plastifié vert ;
- Le renouvellement du portail.

### Travaux prévus sur le réseau d'assainissement rue de l'église

L'objectif principal est le raccordement de l'ensemble des habitations sur le réseau gravitaire dont l'exutoire est la STEU. Pour cela, les travaux sur le réseau d'assainissement comprendront entre autres :

- Le renouvellement et la réhabilitation du réseau gravitaire n°1 ;
- La réalisation d'un branchement pour la résidence HLM raccordée
- La suppression du poste PR HLM et du refoulement correspondant ;
- La mise en œuvre d'un poste de refoulement PR Eglise à la place de la fosse toutes eaux pour la récupération des effluents vers la STEU ;
- La création d'un réseau de refoulement depuis le poste PR Eglise vers le réseau gravitaire n°2.



### 3. ÉTAT INITIAL

Les caractéristiques environnementales du site d'implantation de la future STEP sont listées ci-dessous :

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial de l'environnement du projet

Thématique	Description
<b>Topographie</b>	La topographie au droit du projet de rénovation est relativement plane côte autour de 5-7 m. La pente observée se fait en partance du nord du bourg de Méautis (environ 25 m) vers le sud/sud-ouest.
<b>Climatologie</b>	Les températures sont relativement douces, avec des étés frais et des hivers cléments. Les pluies sont fréquentes en toutes saisons, rarement intenses, mais abondantes en automne et en hiver. La pluviométrie moyenne annuelle est de 890 mm.
<b>Hydrographie</b>	<p>Le présent projet se situe sur le bassin versant de la Sève.</p> <p>Le rejet de la STEU de Méautis s'effectue depuis la lagune n°3 vers le fossé bordant la STEU. Les écoulements de celui-ci rejoignent plus au Sud le Ruisseau de la Marguerie qui, lui-même, rejoint le ruisseau de Raffoville. Ce-dernier conflue avec la Sève à environ 2,8 km à l'Ouest du site de la STEU.</p> <p>La zone d'étude est concernée par le périmètre d'une zone sensible à l'eutrophisation, classée intégralement en zone vulnérable aux nitrates, classée en 1ère catégorie piscicole.</p> <p>La masse d'eau de la Sève est caractérisée par les activités suivantes influençant la qualité de l'eau : l'agriculture et l'élevage et, dans une moindre mesure, la chasse.</p> <p>Il n'y a pas d'usage de l'eau à des fins récréatives à proximité du site de la station.</p>
<b>Géologie</b>	Le projet de la STEU se trouve sur une zone composée d'Alluvions holocènes (Fz), à dominante limoneuse, argileuse ou sableuse, et plus ou moins influencé par les apports colluvionnaires en loess, argiles permienne, sables, etc.
<b>Hydrogéologie</b>	<p>Les réservoirs aquifères sont constitués des formations triasiques et liasiques. Les formations superficielles peuvent contenir des nappes.</p> <p>Pour le « tertiaire », le bassin de Sainteny-Marchésieux : L'ensemble des nappes de ce bassin sont drainées par les cours d'eau. Leur gradient hydraulique, très faible, est guidé par la topographie et les zones humides du sous-bassin de Marchésieux constituent l'exutoire de ces nappes.</p> <p>L'ensemble des eaux prélevées sur les communes limitrophes de Méautis possède un usage d'eau potable. Le site du projet se situe à distance des périmètres de protection de captage associés aux ouvrages de prélèvement.</p>
<b>Milieus naturels</b>	<p>La STEU se situe à 480 m de la ZNIEFF (type II) « Marais du Cotentin et du Bessin » et du site Natura 2000 (directive oiseau) « Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys ».</p> <p>L'ensemble du projet se place au sein du Parc Naturel Régional (PNR) identifié « Marais du Cotentin et du Bessin ».</p> <p>La STEU, comme son point de rejet, intercepte le site RAMSAR d'ID n°FR7200001 – « Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys ». Ce site possède une superficie d'environ 38 891 ha.</p>

# Rénovation d'une station d'épuration et du réseau de transfert de 7 habitations sur la commune de Méautis

Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement – Résumé non technique



Thématique	Description
<b>Paysage et patrimoine</b>	<p>La commune de Méautis se situe au sein de l'unité paysagère « Marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges Bocagère » (UP n°12). Elle se caractérise par une immensité plane d'une altitude entre 1 et 2 mètres, où alternent plans d'eau, marais et prairies humides pâturées, aux variations saisonnières très marquées.</p> <p>Plusieurs monuments historiques sont recensés dans le territoire étudié. Une large majorité d'entre eux sont concentrés au droit de Carentan-les-Marais.</p>
<b>Environnement humain</b>	<p>En 2020, la commune de Méautis comptait 644 habitants.</p> <p>La commune de Méautis est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvée en date du 1er décembre 2008 et dont une révision simplifiée a été conduite et approuvée en date du 19 juin 2012.</p> <p>La station de traitement des eaux usées se place en zone N tandis que la rue de l'église est située en zone U.</p> <p>L'accès à la station de traitement des eaux usées sera conservé et réaménagé. Il se fait par l'intermédiaire de la RD443</p>
<b>Risques naturels et technologiques</b>	<p>Le site de la STEU se situe en zone inondable par débordement de cours d'eau selon l'atlas des zones inondables de l'ex-région Basse-Normandie.</p> <p>Concernant le risque de remontée de nappe, le site de la STEU se place dans le zonage le plus impactant, soit pour une profondeur de nappe de 0 à 1 m de profondeur. La rue de l'église se situe quant à elle dans celle où existe des risques pour les infrastructures profondes (2,5 à 5 m de profondeur).</p> <p>Le risque lié à la présence de cavités souterraines est très faible.</p> <p>Pour le risque lié au retrait-gonflement des argiles, au droit de la STEU l'exposition est faible à moyenne (notamment sur la partie Nord) et au droit de la rue de l'église celle-ci est moyenne.</p> <p>Le risque concernant la sismicité est faible.</p> <p>Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ne se situe à proximité immédiate du projet. La plus proche correspond à la Ferme éolienne de Méautis-Auvers, dont les éoliennes sont distantes d'au moins 500 m de la rue de l'église.</p> <p>Il n'y a pas de réseaux de canalisation de gaz, d'hydrocarbure ou de produits chimiques traversant la commune de Méautis ou étant située à proximité du projet.</p>



## 4. INCIDENCES DU PROJET

Les incidences du projet sont synthétisées dans le tableau suivant.

Milieu impacté	Incidences potentielles du projet	Mesures mises en place
<b>Eaux de surface (et écoulements)</b>	<p><b>Phase travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmentation des matières en suspension ;</li> <li>○ Pollution en hydrocarbures ;</li> <li>○ Inondation du site et ses abords ;</li> <li>○ Apport plantes invasives aquatiques ou semi-aquatiques.</li> <li>○ Perturbation de l'écoulement naturel des eaux</li> </ul> <p><b>Phase exploitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modification de l'état physico-chimique et écologique du cours d'eau ;</li> <li>○ Baisse de la qualité de la masse d'eau ;</li> <li>○ Inondation du site et ses abords.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque d'inondation limité par l'entretien actuel des fossés de la commune.</li> <li>○ En fonction des conditions météorologiques un dispositif de pompage de fouille pourra être utilisé.</li> <li>○ Réalisation des travaux en période de basses-eaux ;</li> <li>○ Cheminement préférentiel à respecter sera mis en place pour tous les véhicules.</li> <li>○ Amélioration de la situation qualitative avec la rénovation de la STEU et le raccordement de la rue de l'église.</li> </ul>
<b>Eaux souterraines</b>	Pas d'incidences attendues.	/
<b>Milieux naturels</b>	<p><b>Phase travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cause de mortalité des espèces présentes ou de modification de l'écosystème à proximité ;</li> <li>○ Apport plantes invasives aquatiques ou semi-aquatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mesures sur l'entretien et le ravitaillement des véhicules de chantier ;</li> <li>○ Gestion stricte en cas de repérage ou de localisation de plante invasive.</li> <li>○</li> </ul>
<b>Paysage et cadre de vie</b>	<p><b>Phase travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des ralentissements pourront être constatés de manière temporaire liés à l'acheminement des matériaux nécessaires ;</li> <li>○ Nuisances visuelles et sonores liées au chantier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Possibilité de mettre en place des palissades (notamment au niveau de la zone d'installation du chantier ou au niveau du chemin d'accès) pour cacher les travaux aux usagers du site.</li> <li>○ Les riverains seront avertis des dates de travaux afin de mieux adapter leur quotidien.</li> </ul>

## Rénovation d'une station d'épuration et du réseau de transfert de 7 habitations sur la commune de Méautis

Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement – Résumé non technique



Milieu impacté	Incidences potentielles du projet	Mesures mises en place
		<ul style="list-style-type: none"><li>○ Des panneaux de signalisation permettront d'informer les usagers de la situation des travaux.</li><li>○ Les modalités de circulation envisagées sont les suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>-Pour la rue de l'église, un accès piétons riverains sera maintenu en permanence à chaque habitation, l'accès véhicule, sauf cas particuliers, sera possible hors horaires de chantier ;</li><li>-Les travaux se feront par mise en place d'un alternat par feux.</li></ul></li></ul>



## 5. MOYENS DE SURVEILLANCE

Les principaux dispositifs relatifs à l'autosurveillance de la station de traitement des eaux usées sont les suivants :

- **Arrivée des effluents :**
  - 1 débitmètre électromagnétique placé sur la conduite de refoulement en provenance du PR STEU ;
  - Présence d'une téléalarme permettant de prévenir un haut niveau (et donc une panne) ;
- **Traitement :**
  - La surveillance des ouvrages (et du milieu récepteur) sera hebdomadaire et assurée par un exploitant ;
- **Sortie des effluents traités :**
  - 1 débitmètre électromagnétique placé en amont du fossé dans le regard de comptage ;
  - La possibilité de prélever dans ce regard les effluents traités.

Les moyens de surveillance seront, en tout état de cause, conformes à la réglementation en vigueur (arrêté du 21 juillet 2015).



# CONSULTING

**Agence Normandie Nord Picardie**  
**18 rue Henri Rivière**  
**76 000 ROUEN**  
**Tel. : + 33 2 32 08 18 80**  
[www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie](http://www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie)

